

# DISPOSITIF

## Influenza 2022-2023 Œufs (éleveurs de poules pondeuses)

### Guide à destination des utilisateurs de la Plateforme d'Acquisition de Données (PAD)

#### PROPRIETES DU DOCUMENT

|                    |                                   |
|--------------------|-----------------------------------|
| <b>Responsable</b> | Unité Gestion de Crises agricoles |
|--------------------|-----------------------------------|

#### CLASSIFICATION DU DOCUMENT (SENSIBILITE / DIFFUSION)

| Public                              | Interne                  | Restreint                | Confidentiel             |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

#### DIFFUSION DU DOCUMENT

| Destinataires | Date     |
|---------------|----------|
| Tout public   | 13/05/25 |

#### TABLE DES VERSIONS

| Version | Date       | Auteur | Objet de la mise à jour   |
|---------|------------|--------|---------------------------|
| V 1     | 13/05/2025 | UGCA   | Mise en place du document |

**Décision INTV GECRI 2025-16**

**Pour toutes questions, merci de lire attentivement la procédure et la foire aux questions (FAQ) en fin de document avant de contacter FranceAgriMer**

|                                                           |           |
|-----------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I. RAPPEL DU DISPOSITIF.....</b>                       | <b>2</b>  |
| <b>Modalité de dépôt.....</b>                             | <b>2</b>  |
| 1. Période de dépôt.....                                  | 2         |
| 2. Modalités de dépôt.....                                | 3         |
| <b>II. PROCEDURE DE DEPOT DE LA DEMANDE D'AIDE.....</b>   | <b>3</b>  |
| A. Constitution de la demande de versement de l'aide..... | 3         |
| B. Saisie pas à pas.....                                  | 3         |
| a. Page d'accueil.....                                    | 3         |
| b. Vérification des informations de l'entreprise.....     | 5         |
| c. Coordonnées du déposant.....                           | 6         |
| d. Formulaire de demande.....                             | 8         |
| e. Téléchargement des pièces justificatives.....          | 17        |
| f. Dépôt de la demande.....                               | 21        |
| g. Accusé de dépôt.....                                   | 24        |
| <b>III. Instruction de votre dossier.....</b>             | <b>26</b> |
| <b>IV. Foire aux questions PAD téléservice.....</b>       | <b>27</b> |
| <b>V. Contact.....</b>                                    | <b>29</b> |

## **Les informations sur le dispositif sont sur le site internet :**

[H5N1 2023 Amont Poules pondeuses | FranceAgriMer - établissement national des produits de l'agriculture et de la mer](#)

**Puis cliquez sur le dispositif : influenza 2022-2023 « œufs (éleveurs de poules pondeuses)**

Vous trouverez à cette adresse tous les documents relatifs au dispositif.

## **I. RAPPEL DU DISPOSITIF**

En ce qui concerne les conditions d'éligibilité et de la détermination du montant de l'aide, il convient de se référer à la décision FranceAgriMer INTV-GECRI-2025-16 du 12 mai 2025.

### **Modalité de dépôt**

#### **1. Période de dépôt**

**Du 13 mai 2025 14h au 27 juin 2025 à 14h.**

Aucune dérogation n'est accordée.

La demande d'aide est dématérialisée en ligne sur la Plateforme d'Acquisition de Données (PAD) de FranceAgriMer. Les dossiers doivent être validés par le demandeur sur PAD pour être recevables, c'est-à-dire être passés au statut « déposé » et avoir fait l'objet d'un accusé de dépôt envoyé par courriel.

*Dans le cas où le demandeur constate avant la date limite de dépôt définie au point 5.2 de la décision, une erreur lors du dépôt de sa demande d'aide, il est invité à contacter FranceAgriMer à l'adresse suivante : [influenzai@franceagrimer.fr](mailto:influenzai@franceagrimer.fr) afin que son dossier lui soit remis à disposition.*

Un accusé de dépôt de la demande d'aide est envoyé automatiquement par courriel à chaque demandeur, après validation du dossier par le demandeur, lorsque le dossier passe au statut « déposé ».

## 2. Modalités de dépôt.

La demande d'aide est dématérialisée en ligne sur la Plateforme d'Acquisition de Données (PAD) de FranceAgriMer. **Il est recommandé d'effectuer des sauvegardes régulières de votre dossier.** L'accès au formulaire n'est possible qu'au moyen d'un SIRET valide.

Les informations (procédure de dépôt, lien, dates...) sont mises à disposition en ligne sur le site internet de FranceAgriMer : [H5N1 2023 Amont Poules pondeuses | FranceAgriMer - établissement national des produits de l'agriculture et de la mer](#)

**Il ne peut être pris en compte qu'une seule demande par SIREN, tous SIRET confondus**

*Dans le cas où le demandeur constate avant la date limite de dépôt définie au point 2.2 de la présente décision, une erreur lors du dépôt de sa demande d'aide, il est invité à contacter FranceAgriMer à l'adresse suivante : [influenza@franceagrimer.fr](mailto:influenza@franceagrimer.fr) afin que son dossier lui soit remis à disposition.*

Un accusé de dépôt de la demande d'aide est envoyé automatiquement par courriel à chaque demandeur, après validation du dossier par le demandeur, lorsque le dossier passe au statut « déposé ».

**Les pièces obligatoires doivent impérativement être déposées sur la Plateforme d'Acquisition des Données (PAD) pour que le dossier puisse être recevable.**

## II. PROCEDURE DE DEPOT DE LA DEMANDE D'AIDE

### A. Constitution de la demande de versement de l'aide

La demande du bénéficiaire est constituée du formulaire en ligne complété comprenant les données déclaratives et les engagements du demandeur. Elle devra être accompagnée des pièces listées au point 5.3 de la décision INTV-GECRI-2025-16.

**Attention, seuls les dossiers complets peuvent être déposés et seuls les dossiers validés sont admissibles.**

### B. Saisie pas à pas

**INFORMATION** : tous les champs marqués d'une étoile rouge \* sont des champs obligatoires à la saisie. Vous ne pourrez pas passer aux étapes suivantes sans compléter ces champs.

#### a. Page d'accueil

Une fois que vous avez cliqué sur le lien ci-dessous, une page s'ouvre sur votre navigateur. Cliquez sur ACCEDER A LA DEMARCHE

**CLIQUEZ sur le lien ci-après : [H5N1 2023 Amont Poules pondeuses | FranceAgriMer - établissement national des produits de l'agriculture et de la mer](#)**

Puis cliquez sur le lien indiqué dans la partie **Accès au téléservice** (Lien actif à compter du 13/05/2025 à 14h uniquement).

## Influenza 2022-2023 "Œufs" (éleveurs de poules pondeuses)



➕ NOUVEAU Influenza aviaire

Ouvert le 09/05/2025 14:00 - Fermera le 27/06/2025 14:00

### Influenza 2022-2023 "Œufs" (éleveurs de poules pondeuses)

Dispositif d'indemnisation des pertes spécifiques aux éleveurs de poules pondeuses situés en zones réglementées lors de l'épisode d'influenza aviaire 2022-2023.

En savoir plus

Faire une demande ➔

Pascal Xicluna@agriculture.gouv.fr / store.agriculture.gouv.fr - CGU store.agriculture.gouv.fr - 22/06/2017

### En savoir plus

Suite à l'épizootie d'influenza aviaire H5N1 2022-2023, des mesures d'interdiction de mise en place de volailles ont été décidées dans les zones réglementées. Les pertes économiques liées aux restrictions sanitaires ont fait l'objet d'une indemnisation dans le cadre de la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer n°INTV-GECRI-2024-03 du 18 janvier 2024 modifiée.

Les mesures sanitaires mises en œuvre en 2022-2023 pour lutter contre l'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène ont également affecté les mouvements d'œufs destinés à la consommation, occasionnant des pertes économiques dans les élevages. Ce dispositif d'indemnisation est mis en place pour les éleveurs de poules pondeuses, situés en zones réglementées et concernés par des pertes liées à la destruction ou à la moindre valorisation de leurs œufs du fait des restrictions impliquant une limitation de la circulation des œufs, et/ou concernés par des vides sanitaires prolongés.

L'épisode d'influenza aviaire 2022-2023 « concerné couvre les événements ayant conduit à la mise en place de zones réglementées entre le 16 septembre 2022 et le 31 juillet 2023 inclus.



Pad Collecte - Usager

Version 1.0.48

© 2009-2025 FranceAgriMer - tous droits réservés

[legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr) [gouvernement.fr](https://gouvernement.fr) [service-public.fr](https://service-public.fr) [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

[Plan du site](#) | [Accessibilité : partiellement](#) | [Mentions légales](#) | [Données personnelles](#) | [Paramètres d'affichage](#) | [Contact](#)

Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous [licence étalab-2.0](#)

Cliquez sur « faire une demande » afin de vous identifier.

La fenêtre ci-dessous s'ouvre :

## Influenza 2022-2023 "Œufs" (éleveurs de poules pondeuses)

Étape 1 sur 5

[→ Afficher les informations de la démarche](#)

### Identification

Étape suivante : saisie de vos coordonnées



#### Débutez votre démarche

**Numéro SIRET**  
Format SIRET

 Ce champ est obligatoire

[Annuaire des entreprises](#)

Saisissez votre SIRET dans le champ « Numéro SIRET » de la zone Identification.

Le SIRET comporte 14 chiffres. Puis cliquez sur « je valide mon identifiant »

(En cas de doute, il est possible d'accéder à l'annuaire des entreprises en cliquant sur le lien correspondant afin de vérifier les données légales).

### b. Vérification des informations de l'entreprise

Les coordonnées associées à ce SIRET apparaissent alors à l'écran. Elles sont issues du fichier INSEE

[Fermer](#) ×

#### → Confirmation de l'identifiant

Ces informations sont-elles correctes ?

|                       |                                                                                 |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Numéro SIRET</b>   | 13000636400017                                                                  |
| <b>Raison sociale</b> | ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER |
| <b>Adresse</b>        | 12 RUE HENRI ROL TANGUY<br>93100 MONTREUIL                                      |



Dans le cadre du programme "Dites-le nous une fois", FranceAgriMer utilise le dispositif Aide Publique Simplifiée pour récupérer les informations d'identité de votre entreprise (Pour les identités par SIRET). En cas de désaccord sur ces informations, suivez le lien ci-dessous pour modifier votre situation. Ces données permettent de pré-remplir les formulaires et les téléprocédures.

<https://www.insee.fr/fr/information/2015441>

Puis confirmer les données d'identité récupérées pour votre établissement :

Vérifiez votre raison sociale et votre adresse.

- Si les informations ne sont pas correctes cliquez sur NON et corrigez éventuellement la saisie du SIRET.
- Si les informations sont correctes cliquez sur Oui, je continue

### c. Coordonnées du déposant

Dans la zone « Coordonnées du déposant », renseignez :

- Le nom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- Le prénom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- Une adresse électronique valide, deux fois (celle du déclarant pour qu'il puisse avoir accès à la demande)
- Éventuellement les coordonnées téléphoniques
- Saisissez le *Captcha*, c'est-à-dire les lettres et chiffres qui apparaissent dans la case grise (cliquez sur changer l'image si vous n'arrivez pas à déchiffrer les caractères)



L'adresse électronique est celle sur laquelle les différentes notifications seront envoyées (notification de dépôt par exemple). Il est important qu'elle soit accessible par la personne qui gère le dossier.

[Accueil](#) > [Liste des dispositifs](#) > [Influenza 2022-2023 "Œufs"](#) > [Déposer un dossier](#)

## Influenza 2022-2023 "Œufs" (éleveurs de poules pondeuses)

Étape 2 sur 5

### Coordonnées du déposant

Étape suivante : confirmation de votre démarche

SIRET

N° 13000636400017

ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER

Détail de votre identifiant et vos coordonnées

[Afficher les informations de la démarche](#)

#### Vos coordonnées

##### Nom et prénom

###### Nom

Le nom est obligatoire

###### Prénom

Le prénom est obligatoire

##### Messagerie

###### Courriel

Format attendu : nom@domaine.fr

L'adresse de courriel est obligatoire

###### Confirmation du courriel

Format attendu : nom@domaine.fr

La confirmation de courriel est obligatoire

##### Téléphones (Facultatif)

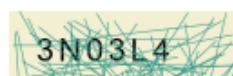
###### Téléphone fixe

Format attendu : 0XXXXXXXXXX

###### Téléphone portable

Format attendu : 0XXXXXXXXXX

##### Contrôle d'accès sécurisé



Saisir les caractères du captcha

[Précédent](#)

[Continuer](#)

Puis cliquer sur CONTINUER  
La fenêtre ci-dessous s'affiche :

Accueil > Liste des dispositifs > Influenza 2022-2023 "Œufs" > Déposer un dossier

## Influenza 2022-2023 "Œufs" (éleveurs de poules pondeuses)

Étape 3 sur 5

### Confirmation de votre démarche

Étape suivante : saisie du formulaire

SIRET  
**N° 13000636400017**  
ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER  
Détail de votre identifiant et vos coordonnées →

→ Afficher les informations de la démarche



Si vous avez déjà initié un dossier pour cette démarche et que vous souhaitez le compléter et/ou le finaliser merci de vous référer au courriel qui vous a été précédemment envoyé par FranceAgriMer. En cliquant sur le lien qui figure dans ce courriel vous serez automatiquement redirigé vers votre précédent dossier.

En revanche, si vous accédez pour la première fois à cette démarche ou si vous souhaitez déposer un nouveau dossier, cliquez sur le bouton "Continuer" ci-dessous. Un courriel vous sera adressé à l'adresse électronique **influenza@franceagrimer.fr** et vous permettra de revenir ultérieurement sur votre dossier. Conservez-le précieusement. Si vous ne le recevez pas, pensez à consulter vos courriers indésirables.

ATTENTION : Les demandes en cours, initiées mais non validées ne seront pas prises en compte par FranceAgriMer.

← Continuer



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Pad Collecte - Usager  
Version 1.0.48  
© 2009-2025 FranceAgriMer - tous droits réservés  
[legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr) [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr) [service-public.fr](http://service-public.fr) [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr)

Plan du site | Accessibilité : partiellement | Mentions légales | Données personnelles | Paramètres d'affichage | Contact

Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous [licence etabl-2.0](http://licence-etabl-2.0)

Cliquez sur CONTINUER



Un courriel vous est transmis avec votre numéro de dossier et le lien permettant de revenir à tout moment consulter votre dossier.

Ce courriel doit être conservé, il vous permet de revenir sur votre demande à tout moment avant validation du dossier. Vous ne pouvez pas initier plusieurs dossiers, aussi, si vous perdez ce lien, il pourra vous être renvoyé en ressaisissant votre SIRET sur la page d'accueil du téléservice.

Attention, **il ne constitue pas une preuve de dépôt**, la démarche doit impérativement aller jusqu'au **dépôt** (après complétude de votre demande) pour être prise en compte par FranceAgriMer.

Voici le modèle de courriel reçu :



mar. 13/05/2025 12:34

no-reply@pad-franceagrimer.fr

Demande d'aide Influenza 2022-2023 "Œufs" (éleveurs de poules pondeuses) - Initialisation Dossier 1000041- NON VALIDÉ

à influenza

**CECI N'EST PAS UNE PREUVE DE DEPOT - VOTRE DOSSIER DOIT ENCORE ETRE VALIDE**

**Conservez ce courriel qui comporte le lien d'accès unique vers votre dossier.**

Bonjour FRANCE AGRIMER,

Vous avez initié une demande d'aide dans le cadre du dispositif Influenza 2022-2023 "Œufs" (éleveurs de poules pondeuses) pour le compte de l'entreprise « ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE FRANCE AGRIMER » Siret n° « 13000636400017 ».

Votre dossier porte le numéro n° 1000041.

**ATTENTION, ce courriel ne constitue pas une preuve dépôt.**

Pour être recevables et instruites par FranceAgriMer, les demandes doivent être validées après avoir complété tous les champs du formulaire requis et téléversé toutes les pièces requises.

**Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 27/06/2025 à 14:00:00.**

Après validation votre demande sera au statut "déposé" et ne pourra plus être modifiée et vous recevrez un **accusé de réception**.

Lien d'accès personnel vers votre dossier (A conserver) : <https://padcollecte-rec.cloud.franceagrimer.fr/padcollecte-usager/#/details-dossier/1000041/176?codeIdentification=01bee0e3083423eb6f7a33fed062e599>

Adresse de contact : [Influenza@franceagrimer.fr](mailto:Influenza@franceagrimer.fr)

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer

Si vous ne voulez pas poursuivre la démarche vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur et reprendre la démarche à tout moment via **le lien indiqué dans le courriel**.

**d. Formulaire de demande**

Après avoir cliqué :

- sur CONTINUER (écran précédent),

Alors, le formulaire demande apparaît :  **Tous les champs avec une étoile rouge sont obligatoires. Les autres champs doivent être remplis en fonction de votre profil.**



## DEMANDE D'AIDE

## Influenza aviaire 2022-2023 amont (éleveurs de poules pondeuses)

Les champs marqués d'une étoile rouge \* sont obligatoires.

## IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

|                          |                                                                                 |            |                                                                  |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------------------------------------------------------|
| N° SIRET : *             | 13000636400017                                                                  | Code APE : | 84.13Z - Administration publique (tutelle) des activités économi |
| Raison sociale :         | ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER |            |                                                                  |
| Forme Juridique :        | 7389 - Etablissement public national à caractère administratif                  |            |                                                                  |
| Adresse :                | FRANCEAGRIMER                                                                   |            |                                                                  |
|                          | 12 RUE HENRI ROL TANGUY                                                         |            |                                                                  |
|                          |                                                                                 |            |                                                                  |
|                          |                                                                                 |            |                                                                  |
| Code postal :            | 93100                                                                           | Commune :  | MONTREUIL                                                        |
| PACAGE (facultatif) :    | entrer une valeur                                                               |            |                                                                  |
| Procédure collective : * | ▼                                                                               |            |                                                                  |
|                          | Indiquez si une procédure est en cours, sinon sélectionnez « aucune »           |            |                                                                  |

## ➤ Identification du demandeur

Les données sont déjà renseignées et vous ne pouvez pas les modifier.

Il convient d'indiquer en bas du cadre si une procédure collective est en cours : redressement/sauvegarde/liquidation judiciaire/liquidation amiable.

Le cas échéant, sélectionnez « aucune ».

La saisie du numéro PACAGE est facultative.

## ➤ Personne à contacter si différente du déposant

Si vous cochez la case, vous pouvez saisir les coordonnées d'une personne différente du déposant.

|                                                                                    |                |              |                  |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------|------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> PERSONNE À CONTACTER si différente du déposant |                |              |                  |
| Nom : *                                                                            |                | Prénom : *   |                  |
| Téléphone :                                                                        | 01 23 45 67 89 | Courriel : * | exemple@mail.com |

## ➤ Eligibilité

Le premier point du formulaire vous demande d'attester une perte de marge brute par rapport à l'exercice de référence : vous devez cocher la case oui ou non :

#### ELIGIBILITE

1. J'atteste d'une perte de marge brute sur l'année civile 2023 due aux restrictions mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre l'épisode d'influenza aviaire 2022-2023 par rapport à la même période de l'année de référence: \* ☐ Oui ☐ Non

La perte devra être attestée par le centre comptable dans l'annexe 1 à joindre à votre demande d'aide.  
**Si vous cochez non vous n'êtes pas éligible au dispositif et le message suivant s'affiche :**

#### ELIGIBILITE

1. J'atteste d'une perte de marge brute sur l'année civile 2023 due aux restrictions mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre l'épisode d'influenza aviaire 2022-2023 par rapport à la même période de l'année de référence: \* ☐ Oui ☒ Non

En l'absence de perte de marge brute, vous n'êtes pas éligibles au présent dispositif.

### ➤ Information préalable

#### INFORMATIONS PREALABLES

2. J'ai bénéficié d'une aide à l'activité partielle du fait de l'épizootie d'influenza aviaire 2022-2023: \* ☒ Oui ☐ Non

Le montant perçu doit être attesté dans l'attestation comptable à joindre au dossier. Toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner une sanction.

Montant de l'activité partielle : \*

entrer une valeur €

Si vous avez bénéficié d'une aide à l'activité partielle du fait de l'épizootie d'influenza aviaire 2022-2023: vous devez cocher « oui » et indiquer le montant de l'activité partielle perçu (montant indiqué sur l'attestation comptable au point 2)

### ➤ Déclaration des indemnisations et des pertes

#### DECLARATION DES INDEMNISATIONS ET DES PERTES

3.a. Taux moyen d'indemnisation \*

Vous devez renseign %

Vous devez reporter ici le taux moyen d'indemnisation calculé dans l'annexe 1.1 (onglet « 1- Synthèse »)

3.b. Indemnisations

Veuillez cocher la case ou les cases correspondant à l'activité de votre exploitation pour laquelle une indemnisation est demandée : \*

☐ J'ai subi un vide prolongé allant au-delà de la période d'indemnisation I (I Poules pondeuses ou I PP)

☐ J'ai subi des destructions des œufs :

☐ J'ai subi des pertes liées à une moindre valorisation (ou à une non valorisation suite à leur destruction) des œufs

Vous devez cocher au moins une activité de votre exploitation pour laquelle l'indemnisation est demandée.

**3.a :** Vous devez reporter le taux moyen d'indemnisation. Cette information est indiquée sur l'annexe 1 « fiche de calcul attestée par le comptable » (l'onglet intitulé « synthèse »).

**3.b :** Vous devez cocher la case ou les cases correspondant à l'activité de votre exploitation pour laquelle une indemnisation est demandée. Selon le ou les cas :

- J'ai subi un vide prolongé allant au-delà de la période d'indemnisation I (I poules pondeuses ou IPP)
- J'ai subi des destructions des œufs
- J'ai subi des pertes liées à une moindre valorisation (ou à une non valorisation suite à leur destruction) des œufs

Attention vous devez cocher au moins une activité de votre exploitation pour laquelle l'indemnisation est demandée.

### **Exemple 1 : si vous cochez :**

**« J'ai subi un vide prolongé allant au-delà de la période d'indemnisation I (I poules pondeuses ou IPP) »:**

Alors la phrase ci-dessous s'affiche dans le bloc :

« J'ai bénéficié d'une aide au titre du dispositif amont 2022-2023 (décision INTV-GECRI 2024-03) »

**Vous devez cocher oui ou non.**

☒ J'ai subi un vide prolongé allant au-delà de la période d'indemnisation I (I Poules pondeuses ou I PP)

J'ai bénéficié d'une aide au titre du dispositif amont 2022-2023 (décision INTV-GECRI-2024-03) : \*

☐ Oui ☐ Non

Si vous cochez oui : vous devez renseigner les éléments ci-dessous :

Nombre d'Unités de Production (UP) : \*

**Vous devez renseigner ce champ**

(doit correspondre à l'annexe 1.1)

Vous devez reporter ici les montants d'aides calculés dans l'annexe 1.1 onglet « Toutes activités » établie par le centre comptable et qui doit être téléchargée dans les justificatifs

I PP : \*

**Vous devez renseigner ce champ**

€ (doit correspondre à l'annexe 1.1 onglet « 1- Synthèse »)

(pertes dues aux restrictions)

S'agissant du montant I PP : vous devez reporter ici les montant d'aides calculés dans l'annexe comptable 1.1 onglet « synthèse ».

Si vous cochez non : le message d'information ci-dessous s'affiche, vous n'êtes pas éligibles à ce volet du dispositif. Un message s'affiche.

☒ J'ai subi un vide prolongé allant au-delà de la période d'indemnisation I (I Poules pondeuses ou I PP)

J'ai bénéficié d'une aide au titre du dispositif amont 2022-2023 (décision INTV-GECRI-2024-03) : \*

☐ Oui ☒ Non

Le présent dispositif indemnise les éleveurs de poules pondeuses ayant subi des vides prolongés au-delà de la période déjà indemnisée (I1 I2) pour l'épizootie 22-23. Seuls les éleveurs ayant bénéficié d'une indemnisation I1 et I2 au titre du précédent dispositif (décision INTV-GECRI- 2024-03) sont éligibles à ce volet de vide prolongé.

### **Exemple 2 : Si vous cochez :**

**« J'ai subi des destruction d'œufs »**

Vous devez renseigner le coût total des destructions (destruction transport dont location de benne...) ci-dessous :

☒ J'ai subi des destructions des œufs :

Coût total des destructions (destruction, transport dont location de benne, ...) : \*

Cd

entrer une valeur

(Vous devez reporter ici les montants d'aides calculés de l'annexe 1.1 onglet « 1- Synthèse » et joindre la ou les facture(s) liées au(x) destruction(s).)

Vous devez reporter ici les montant d'aide calculé Cd dans l'annexe comptable 1.1 onglet « synthèse »

### **Exemple 3 : Si vous cochez :**

**« J'ai subi des pertes liées à une moindre valorisation (ou à une non valorisation suite à leurs destruction) des œufs »**

Vous devez renseigner les pertes totales ci-dessous :

☒ J'ai subi des pertes liées à une moindre valorisation (ou à une non valorisation suite à leur destruction) des œufs

Pertes totales : \*

Cm

entrer une valeur

(Vous devez reporter ici les montants d'aides calculés de l'annexe 1.1 onglet « 1- Synthèse » et joindre la ou les facture(s) justificative(s) des prix.)

S'agissant du montant Cm : vous devez reporter ici les montant d'aides calculés dans l'annexe comptable 1.1 onglet « synthèse ».

### **➤ Récapitulatif de demande d'aide**

Au point 4 du formulaire PAD, un récapitulatif automatique de votre demande est réalisé

#### **4 - RECAPITULATIF de votre demande :**

Indemnisation des pertes maximum :

0,00

€

Indemnisation demandée avec prise en compte de l'activité partielle (I) :

0,00

€

Les messages suivants peuvent s'afficher selon les données que vous avez saisies et vous ne pourrez pas enregistrer la demande :

Le montant d'aide calculé avec les informations renseignées est nul, le dépôt du dossier n'est pas possible.

Vous ne pouvez pas déposer un dossier dont le montant est inférieur à 500,00 €.

**Pour rappel :** Le seuil d'aide est de 500 € par demandeur, avant plafonnement budgétaire le cas échéant. L'aide est attribuée dans la limite du montant demandé indiqué lors du dépôt de la demande d'aide. Par ailleurs, un plafond de 180 000 euros par numéro SIRET est fixé pour le volet d'indemnisation de la dévalorisation et/ou de destruction des œufs (Cd + Cm ne peut dépasser 180 000 €). Aucun plafond n'est appliqué sur le volet indemnisant les jours de vide (I PP n'est pas plafonné).

**Au point 4-Bis** vous devez déclarer si vous avez souscrit à une assurance privée et avez bénéficié une indemnisation de votre assureur **pour les pertes économiques liées à l'épizootie de grippe aviaire 22/23**. Cette assurance ne sera pas déduite de l'aide calculée. Le retrait éventuel sera traité au cas par cas. Cochez oui ou non suivant votre situation :

4 bis – J'ai souscrit une assurance privée et ai bénéficié d'une indemnisation de son assureur pour les pertes économiques liées à l'épizootie de grippe aviaire 2022-2023. \*

☒ Oui ☐ Non

Montant de l'indemnité d'assurance touché : \*

entrer une valeur

€

Il convient de prendre connaissance du message d'information en fin de bloc « déclaration des indemnisations et de pertes » :

**ATTENTION :**

Les montants d'aide demandés feront l'objet d'une instruction par l'administration au regard des pièces justificatives que vous téléverserez dans l'écran suivant et des informations détenues par l'administration et ne préjugent pas du montant d'aide qui vous sera finalement attribué.

**Cas particuliers :**

La partie suivante permet d'identifier si vous êtes un cas particulier(s) le cas échéant, **si non ne rien cocher**

**CAS PARTICULIERS**

- ☐ 5. **UNIQUEMENT** pour les exploitants demandant l'indemnisation des pertes liées aux destructions et/ou moindre valorisation des œufs je conteste les communes de l'annexe 3 de la décision FranceAgriMer.
- ☐ 6. Je suis concerné par une fusion/absorption, modification de structure juridique, reprise d'exploitation ou reprise d'unités de production après le début de la période de référence
- ☐ 7. Je relève d'un cas particulier (C) pour l'établissement de ma période référence (choisir un seul cas, si plusieurs cas possible, choisir un cas C2)

Plusieurs cas particuliers peuvent être cochés, ils sont cumulables :

**Point 5 :** Dans le cas « **UNIQUEMENT** pour les exploitations demandant l'indemnisation des pertes liées aux destructions et/ou moindre valorisation des œufs, je conteste les communes de l'annexe 3 de FranceAgriMer, saisissez dans l'espace dédié les communes concernées et téléchargez les justificatifs dans les pièces à joindre.

## CAS PARTICULIERS

- ☒ 5. UNIQUEMENT pour les exploitants demandant l'indemnisation des pertes liées aux destructions et/ou moindre valorisation des œufs je conteste les communes de l'annexe 3 de la décision FranceAgriMer.

J'indique la liste des UP / communes affectées par un vide réglementaire subi et les justifie en téléversant le justificatif dans l'écran suivant:

UP/Communes concernées à prendre en compte \*

- ☐ 6. Je suis concerné par une fusion/absorption, modification de structure juridique, reprise d'exploitation ou reprise d'unités de production après le début de la période de référence
- ☐ 7. Je relève d'un cas particulier (C) pour l'établissement de ma période référence (choisir un seul cas, si plusieurs cas possible, choisir un cas C2)

**Point 6 :** Dans le cas où vous êtes concernés par une fusion/absorption/reprise, cochez la case 6.

- ☒ 6. Je suis concerné par une fusion/absorption, modification de structure juridique, reprise d'exploitation ou reprise d'unités de production après le début de la période de référence

**Point 7 :** Si vous relevez d'un cas particulier pour l'établissement de votre période de référence, choisir le cas vous concernant C1/ C2/ C3 ; un seul choix est possible ; si votre situation correspond à plusieurs cas possibles choisir uniquement le choix C2. Selon le cas sélectionné suivez les consignes.

- ☒ 7. Je relève d'un cas particulier (C) pour l'établissement de ma période référence (choisir un seul cas, si plusieurs cas possible, choisir un cas C2)
- ☐ C1 La production réalisée sur l'exercice clos entre le 01/04/2019 et le 31/03/2020 n'est pas représentative de l'activité de l'exploitation (difficultés personnelles, sanitaires etc.) et il existe un autre exercice clos de référence.\*
- ☐ C2 Agrandissement de l'exploitation ou réduction la taille de l'exploitation ou changement d'activité au sein de la filière avec démarrage de la production dans cette nouvelle configuration sur l'exercice clos entre le 01/04/2019 et le 31/03/2020 ou après la clôture de celui-ci et avant la mise en œuvre des mesures de dépeuplement/vide sanitaire sur leur exploitation.\*
- ☐ C3 Nouveau producteur ayant débuté la production après le début de l'exercice clos entre le 01/04/2019 et le 31/03/2020 ou après la clôture de celui-ci et avant la mise en œuvre des mesures de dépeuplement/vide sanitaire sur l'exploitation.\*

Exemple C1 :

- ☒ 7. Je relève d'un cas particulier (C) pour l'établissement de ma période référence (choisir un seul cas, si plusieurs cas possible, choisir un cas C2)
- ☒ C1 La production réalisée sur l'exercice clos entre le 01/04/2019 et le 31/03/2020 n'est pas représentative de l'activité de l'exploitation (difficultés personnelles, sanitaires etc.) et il existe un autre exercice clos de référence.

Exemple C2 :

- ☒ C2 Agrandissement de l'exploitation ou réduction la taille de l'exploitation ou changement d'activité au sein de la filière avec démarrage de la production dans cette nouvelle configuration sur l'exercice clos entre le 01/04/2019 et le 31/03/2020 ou après la clôture de celui-ci et avant la mise en œuvre des mesures de dépeuplement/vide sanitaire sur leur exploitation.\*
- ☐ C2.1 nouvelle configuration antérieure à ce dernier exercice clos.
- ☐ C2.2 nouvelle configuration pendant ce dernier exercice clos.
- ☐ C2.3 nouvelle configuration après ce dernier exercice clos.

Exemple C3 :

- ☒ C3 Nouveau producteur ayant débuté la production après le début de l'exercice clos entre le 01/04/2019 et le 31/03/2020 ou après la clôture de celui-ci et avant la mise en œuvre des mesures de dépeuplement/vide sanitaire sur l'exploitation.\*
- ☐ C3.1 vous avez bénéficié d'une aide à l'installation et souhaitez que l'analyse de la production soit basée sur le Plan d'entreprise (PE).
- ☐ C3.2 vous n'avez pas bénéficié d'une aide à l'installation ou ne souhaitez que l'analyse de la production soit basée sur le Plan d'entreprise (PE).

Vous devez renseigner vos coordonnées bancaires : **IBAN, BIC et nom du titulaire du RIB** (celui-ci doit **correspondre** au RIB papier et à la raison sociale de l'entreprise pour laquelle une aide est demandée). Attention, la version papier scannée du RIB sera demandée lors du dépôt du dossier.

En cas de procédure collective (hors liquidation), le dossier doit comporter une note du mandataire précisant à qui doit être fait le paiement, le cas échéant le RIB du mandataire devra être fourni et saisi.

**COORDONNÉES BANCAIRES**

Le RIB doit être identique au document téléchargé.

**IBAN \***

EX. : FR33 3000 2005 5000 0015 7841 Z25

Indiquez l'IBAN figurant sur le RIB

**BIC \***

Indiquez le BIC figurant sur le RIB

**Titulaire du compte figurant sur le RIB \***

Indiquez le nom du titulaire du compte figurant sur le RIB

Le champ "Titulaire du compte figurant sur le RIB" est obligatoire !

### ➤ Engagement du demandeur

Vous devez ensuite lire et accepter les engagements du demandeur. Il convient de cocher les cinq cases pour confirmer les engagements. Dans le cas où le déclarant n'est pas le demandeur, il s'engage au nom de ce dernier.

**ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR**

Le déclarant :

☐ **Demande le bénéfice de l'aide économiques pour les élevages de poules pondeuses ayant subi des pertes économiques du fait des restrictions mises en place dans le cadre de la lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène 2022-2023**

(pour le compte du demandeur le cas échéant) \*

☐ **Atteste sur l'honneur :\***

- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans la présente formalité,
- avoir pris connaissance de la Décision du directeur général de FranceAgriMer INTV-GECRI-2025-16 et notamment des sanctions encourues en cas de non-respect des dispositions,
- l'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes,
- que le demandeur respecte les conditions d'éligibilité décrites dans la Décision INTV-GECRI-2025-16, à savoir :
  - avoir respecté les mesures d'interdiction de mise en place de volailles dans les zones réglementées dont ressort l'exploitation,
  - avoir respecté les obligations prévues à l'arrêté 29 septembre 2021 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de volailles et d'autres oiseaux captifs dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire relatif aux mesures de biosécurité applicables par les opérateurs et les professionnels liés aux animaux dans les établissements détenant des volailles ou des oiseaux captifs dans le cadre de la prévention des maladies animales transmissibles aux animaux ou aux êtres humains,
- que l'entreprise n'est pas en difficulté au regard des conditions décrites dans la Décision INTV-GECRI-2025-16.

☐ **M'engage (pour le compte du demandeur le cas échéant) à :\***

- fournir à FranceAgriMer les documents nécessaires à l'instruction du dossier,
- ne pas avoir bénéficié ou demandé une indemnisation dans le cadre d'une assurance privée,
- accepter de FranceAgriMer ou de tout autre contrôleur compétent, tout contrôle d'ordre technique, comptable ou financier, sur pièces ou sur place, portant sur le respect des conditions d'octroi de l'aide,
- rembourser tout montant qui serait déclaré indu suite à contrôle administratif a posteriori ou contrôle sur place ;
- conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la déclaration qui sera faite, demandé par l'autorité compétente, jusqu'à la fin de la dixième année civile suivant celle du versement de l'aide demandée dans la présente démarche,
- accepter l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aide, et en particulier permettre / faciliter l'accès à la structure aux autorités compétentes chargées de ces contrôles, jusqu'à la fin de la dixième année civile suivant celle du versement de l'aide demandée dans la présente démarche..

☐ **Autorise (pour le compte du demandeur le cas échéant) : \***

- FranceAgriMer ou la DDT/M compétente à recueillir ou transmettre les informations relatives à ce dossier auprès d'autres administrations ou acteurs privés, notamment, les données INSEE, RCS, Infogreffe, douanes et MSA, les comptables et organisations de producteurs ainsi que celles relatives aux dispositifs d'aide similaires mis en place par d'autres administrations,
- FranceAgriMer ou la DDT(M) compétente à transmettre par courrier électronique toute information relative à ce dossier de demande d'aide.

☐ **Suis informé et informera le demandeur le cas échéant :\***

- que l'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu.
- que la demande d'aide pourra être rejetée au motif qu'elle ne répond pas aux critères d'éligibilité définis dans la présente décision ;
- que le paiement de l'aide demandée ne pourra pas être effectué avant la date limite de dépôt des demandes;
- que l'administration pourra transmettre le courrier de notification de paiement ou, le cas échéant, le courrier de rejet du dossier par voie électronique à l'adresse saisie lors de la création de la demande d'aide.

Veillez prendre connaissance des **mentions légales** inscrites en bas du formulaire :

#### MENTIONS LÉGALES

L'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), situé 12 rue Henri Rol-Tanguy à Montreuil (93100), traite des données personnelles, afin d'exécuter ses missions d'intérêt public relatives.

En l'absence de fourniture des données personnelles nécessaires, FranceAgriMer ne pourra pas verser l'aide correspondante, compte tenu des obligations légales et réglementaires auxquelles il est soumis.

Afin de vérifier l'absence de double financement, FranceAgriMer et les autres organismes payeurs d'aides sont susceptibles d'échanger toutes les données dont ils disposent relatives aux demandes d'aides qui leur sont adressées.

FranceAgriMer est susceptible de vérifier toutes les données, qui lui sont transmises lors du dépôt d'une demande d'aide, auprès de sources accessibles au public (base INSEE) et auprès de sources qui ne sont pas accessibles au public (le ministère chargé de l'agriculture, douanes, MSA etc.). FranceAgriMer est susceptible de corriger les données erronées et de les utiliser dans le cadre de la gestion des aides.

Les données personnelles traitées par FranceAgriMer sont également susceptibles d'être traitées par les autorités françaises et de l'Union européenne, dans le cadre de leurs obligations en matière de gestion, de contrôle, d'audit, de suivi et d'évaluation, prévues par le droit de l'Union européenne.

Par ailleurs, les données relatives aux bénéficiaires d'une aide d'État ou de l'Union européenne peuvent faire l'objet d'une publication, en application de dispositions particulières du droit de l'Union européenne. Les données personnelles sont conservées aussi longtemps qu'elles sont nécessaires à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, compte tenu des durées minimales de conservation fixées par le droit français et le droit de l'Union européenne.

La personne concernée peut accéder aux données la concernant et demander leur rectification. Elle dispose également d'un droit d'opposition (pour des raisons tenant à sa situation particulière) et d'un droit à la limitation du traitement de ses données (cf. [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) pour plus d'informations sur ces droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données la concernant, la personne concernée peut contacter le délégué à la protection des données (DPO) de FranceAgriMer (il ne s'agit pas ici de question relative au dispositif d'aide mais uniquement liée aux données personnelles) :

- par courriel, accompagné de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité et envoyé à l'adresse suivante : [dpo@franceagrimer.fr](mailto:dpo@franceagrimer.fr)
- ou par courrier postal, signé, accompagné de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité et envoyé à l'adresse suivante :

FranceAgriMer  
À l'attention du délégué à la protection des données  
12 rue Henri Rol-Tanguy  
93100 MONTREUIL

Si la personne concernée estime, après avoir contacté le délégué à la protection des données, que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données personnelles, elle peut adresser une réclamation à la CNIL.

Les autres demandes d'information ou réclamations sur ce dispositif doivent être adressées à FranceAgriMer par voie électronique : [influenza@franceagrimer.fr](mailto:influenza@franceagrimer.fr).

L'article 441-B du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète.

#### Sauvegarder la saisie

A tout moment vous pouvez sauvegarder la saisie en cours, sans aller jusqu'au dépôt du dossier. **Il est recommandé d'effectuer des sauvegardes régulières de votre dossier.**

Cliquer sur sauvegarder :

Information: Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires x

☐ Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande (CGU) [CGU](#)

Fermer Sauvegarder Déposer

Fermer x

→ Votre dossier a été enregistré

Attention: A ce stade, votre dossier n'est pas déposé.

**ATTENTION sauvegarder le formulaire ne suffit pas, il faut également télécharger les pièces justificatives et VALIDER la demande.**

### e. Téléchargement des pièces justificatives.

**L'ensemble des pièces peut ou doit être joint. Le dossier ne pourra être validé électroniquement tant que l'ensemble des pièces obligatoires n'a pas été déposé.**

**Si vous ne souhaitez pas déposer une pièce facultative, il faut cocher la case « déclarer sans objet » pour pouvoir déposer votre dossier.**

Pour déposer les pièces justificatives obligatoires, cliquez en haut du formulaire de demande sur le bouton « fournir les justificatifs ».

[Accueil](#) > [Liste des dispositifs](#) > [Influenza 2022-2023 "Œufs"](#) > [Déposer un dossier](#) > N° 1000041

## Influenza 2022-2023 "Œufs" (éleveurs de poules pondeuses)

Étape 4 sur 5

### Saisie du formulaire

Étape suivante : dépôt du formulaire

SIRET

N° 13000636400017

ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER

Détail de votre identifiant et vos coordonnées →

▲ SAISIE EN COURS

Crée le 13/05/2025 12:33

N° 1000041

Influenza 2022-2023 "Œufs" (éleveurs de poules...

Votre contact pour ce dossier →

Remplir le formulaire

Fournir les justificatifs



- Pour déposer une pièce obligatoire, cliquez sur choisir un fichier : exemple justificatif « RIB »

### Pièce(s) justificative(s) demandée(s)

#### Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur de l'aide ou du mandataire le cas échéant (en cas de procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire, si le RIB du demandeur est fourni, courriel du mandataire confirmant le paiement au demandeur à téléverser dans « autre document »).

Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, png, bmp.

Choisir un fichier

Aucun fichier n'a été sélectionné

Aucune pièce jointe n'a été fournie

Sélectionner la pièce demandée sur votre réseau /ordinateur puis cliquer 2 fois sur le justificatif

## Pièce(s) justificative(s) demandée(s)

### Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur de l'aide ou du mandataire le cas échéant (dans le cas d'une procédure collective, un courrier ou courriel du mandataire doit être transmis afin de confirmer le destinataire du paiement ; à défaut, une preuve de l'attribution de la gestion des comptes lors du jugement doit être fournie).

Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, png, bmp.

Choisir un fichier

Aucun fichier n'a été sélectionné

Nom de la pièce jointe

Télécharger

Supprimer

RIB-22 RIB BPOC .pdf



La pièce est alors enregistrée.

## Autre pièces obligatoires (dans tous les cas) :

### Annexe 1 - Attestation version pdf

Fiche de calcul renseignée par le comptable et datée, signée et cachetée par ce dernier (annexe 1 décision).

Taille maximale : 5 Mo. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, png, bmp. Plusieurs fichiers possibles

Choisir des fichiers

Aucun fichier n'a été sélectionné

Nom de la pièce jointe

Télécharger

Supprimer

pdf tableur attestation comptable signe PALMI filiere courte sans forfait ITAVI .pdf



### Annexe 1 - Attestation version tableur

Fiche de calcul identique à la version PDF signée version tableur (excel ou ods) (annexe 1 decision)

Taille maximale : 5 Mo. Formats supportés : xls,xlsx, odt,ods. Plusieurs fichiers possibles

Choisir des fichiers

Aucun fichier n'a été sélectionné

Nom de la pièce jointe

Télécharger

Supprimer

tableur attestation comptable fiche calcul IA V211018.ods



## Autres pièces obligatoires selon les cas sélectionnés sur le formulaire de demande :

Si contestation communes et/ou date de restrictions : pièce demandée :

**Contestation annexe 3**

Preuve relative aux communes affectées par un vide réglementaire subi (arrêtés préfectoraux)

Taille maximale : 5 Mo. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, png, bmp. Plusieurs fichiers possibles

Aucun fichier n'a été sélectionné

| Nom de la pièce jointe                     | Télécharger                                                                       | Supprimer                                                                         |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| DDCSPP declaration recepissé Document7.pdf |  |  |

Autre : si procédure collective :

**Procédure collective**

Téléchargez les arrêts ou PV faisant état de la situation de l'entreprise et du nom du mandataire nommé

Taille maximale : 5 Mo. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, png, bmp. Plusieurs fichiers possibles

Aucun fichier n'a été sélectionné

| Nom de la pièce jointe    | Télécharger                                                                         | Supprimer                                                                           |
|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| procedure collective .pdf |  |  |

Si coche activité partielle :

**Justificatif activité partielle**

Justificatifs des montants relatifs à l'activité partielle avec période (relevés de paiement ou captures d'écran du site <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>)

Taille maximale : 5 Mo. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, png, bmp. Plusieurs fichiers possibles

Aucun fichier n'a été sélectionné

| Nom de la pièce jointe  | Télécharger                                                                         | Supprimer                                                                           |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| activite partielle .pdf |  |  |

Si coche : destruction des œufs ou/et pertes liées à la moindre valorisation (ou à une non valorisation suite à leur destruction) :

### Factures de destruction des œufs

#### En cas de destruction des œufs

Taille maximale : 5 Mo. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, png, bmp. Plusieurs fichiers possibles

Aucun fichier n'a été sélectionné

| Nom de la pièce jointe       | Télécharger                                                                       | Supprimer                                                                         |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| facture destruction oeuf.pdf |  |  |

### Justificatif du Prix de vente de référence des œufs par le demandeur avant restriction

#### En cas de pertes liées à une moindre valorisation des œufs

Taille maximale : 5 Mo. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, png, bmp. Plusieurs fichiers possibles

Aucun fichier n'a été sélectionné

| Nom de la pièce jointe    | Télécharger                                                                       | Supprimer                                                                         |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| justif prix de vente .pdf |  |  |

### Justificatif du Prix de vente effectif des œufs

En cas de pertes liées à une moindre valorisation des œufs, justificatif du prix de vente effectif. Si les œufs ont été détruits, cochez « sans objet ».

Taille maximale : 5 Mo. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, png, bmp. Plusieurs fichiers possibles

Aucun fichier n'a été sélectionné

| Nom de la pièce jointe    | Télécharger                                                                         | Supprimer                                                                           |
|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| justif prix de vente .pdf |  |  |

**Si vous voulez joindre tout autre document justificatif, notamment dans le cas dans le cas des fusion/absorption/scission d'exploitation (statuts, acte notarié, procès-verbal d'assemblée générale).**

### Autres documents

Tout autre document jugé utile de porter à la connaissance de l'administration pour la compréhension du dossier (en l'absence de document à transmettre : cochez la case « déclarer sans objet »)

Taille maximale : 5 Mo. Formats supportés : pdf, jpg, jpeg, png, bmp, doc, docx, xls, xlsx. Plusieurs fichiers possibles

☐ Sans objet

Aucun fichier n'a été sélectionné

Aucune pièce jointe n'a été fournie

Si non, cochez SANS OBJET :

#### f. Dépôt de la demande

Assurez-vous que tous les éléments obligatoires (champs avec une étoile rouge) sont complétés.  
Une fois l'ensemble des pièces téléchargées, 3 options sont proposées :

##### **OPTION 1 : sauvegarder sans valider.**

Vous pouvez suspendre votre démarche en sauvegardant votre saisie, vous pourrez revenir sur votre dossier à partir du lien qui se trouve dans le courriel qui vous a été envoyé (cf. page 9)

Cliquez sur sauvegarder



Puis cliquer sur fermer

A screenshot of the bottom section of the form. It features a checkbox with a red lightning bolt icon and the text "Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande (CGU) [CGU](#)". Below this are three buttons: "Fermer", "Sauvegarder", and "Déposer". To the right of these buttons are two icons: a QR code and a trash can.

Vous revenez sur l'écran d'accueil

L'écran suivant apparaît :

## Influenza 2022-2023 "Œufs" (éleveurs de poules pondeuses)



NOUVEAU Influenza aviaire

Ouvert le 09/05/2025 14:00 - Fermera le 27/06/2025 14:00

### Influenza 2022-2023 "Œufs" (éleveurs de poules pondeuses)

Dispositif d'indemnisation des pertes spécifiques aux éleveurs de poules pondeuses situés en zones réglementées lors de l'épisode d'influenza aviaire 2022-2023.

En savoir plus

Faire une demande

Pascal Xicluna@agriculture.gouv.fr / store.agriculture.gouv.fr - CGU store.agriculture.gouv.fr - 22/06/2017

### En savoir plus

Suite à l'épizootie d'influenza aviaire H5N1 2022-2023, des mesures d'interdiction de mise en place de volailles ont été décidées dans les zones réglementées. Les pertes économiques liées aux restrictions sanitaires ont fait l'objet d'une indemnisation dans le cadre de la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer n°INTV-GECRI-2024-03 du 18 janvier 2024 modifiée.

Les mesures sanitaires mises en œuvre en 2022-2023 pour lutter contre l'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène ont également affecté les mouvements d'œufs destinés à la consommation, occasionnant des pertes économiques dans les élevages. Ce dispositif d'indemnisation est mis en place pour les éleveurs de poules pondeuses, situés en zones réglementées et concernés par des pertes liées à la destruction ou à la moindre valorisation de leurs œufs du fait des restrictions impliquant une limitation de la circulation des œufs, et/ou concernés par des vides sanitaires prolongés.

L'épisode d'influenza aviaire 2022-2023 « concerné couvre les événements ayant conduit à la mise en place de zones réglementées entre le 16 septembre 2022 et le 31 juillet 2023 inclus.



Pad Collecte - Usager

Version 1.0.48

© 2009-2025 FranceAgriMer - tous droits réservés

legifrance.gouv.fr | gouvernement.fr | service-public.fr | data.gouv.fr

Plan du site | Accessibilité : partiellement | Mentions légales | Données personnelles | Paramètres d'affichage | Contact

Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous licence etalab-2.0

Si vous souhaitez poursuivre ultérieurement vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur et reprendre votre dossier en cliquant sur le lien qui vous a été adressé par mail.

**Attention, en l'état votre demande n'est pas recevable, il faudra la valider au plus tard le 5 mai 2025 à 14h.**

### OPTION 2 : déposer le dossier

- **Vous pouvez déposer définitivement votre demande.**

Celle-ci ne sera alors plus modifiable et sera transmise en l'état à FranceAgriMer. Vous pourrez la consulter à partir du lien qui se trouve dans le courriel d'accusé de dépôt qui vous a été envoyé. Pour pouvoir valider (bouton VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER actif), il est impératif d'avoir téléchargé les pièces demandées et valider les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) en **cochant la case** « J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. »

☒ J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande (CGU)

Fermer

Sauvegarder

Déposer

Cliquez sur Déposer



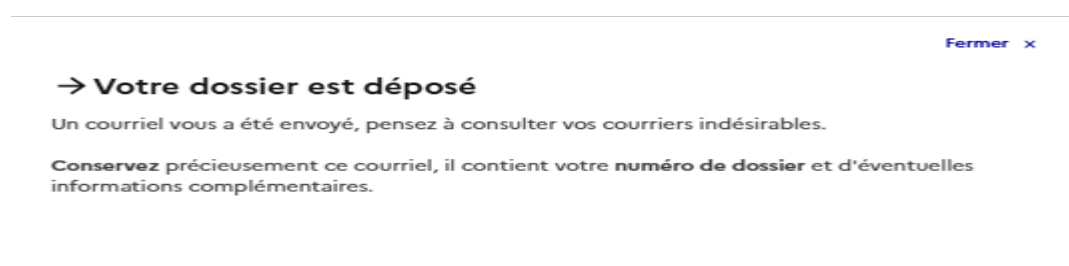
Fermer X

→ Voulez-vous déposer votre dossier ?

Merci de confirmer le dépôt.  
Un courriel confirmant votre dépôt vous sera envoyé, pensez à consulter vos courriers indésirables.

Non Oui, je dépose mon dossier

Et cliquer sur « Oui je dépose mon dossier »



Fermer X

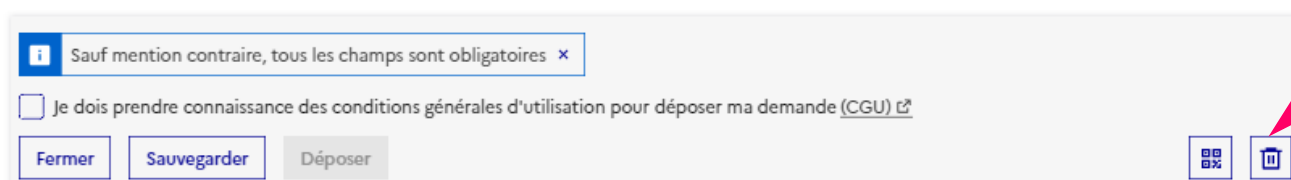
→ Votre dossier est déposé

Un courriel vous a été envoyé, pensez à consulter vos courriers indésirables.

Conservez précieusement ce courriel, il contient votre **numéro de dossier** et d'éventuelles informations complémentaires.

### OPTION 3 : annuler votre dossier

**Vous pouvez annuler votre dossier : celui sera définitivement clôturé, aucun retour ne sera possible.**  
Cliquez sur bouton en forme de poubelle en bas du formulaire



 Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires X

☐ Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande (CGU) [CGU](#)

Fermer Sauvegarder Déposer

Le cas échéant, une confirmation vous sera demandée. Merci de renseigner le motif d'annulation



Fermer X

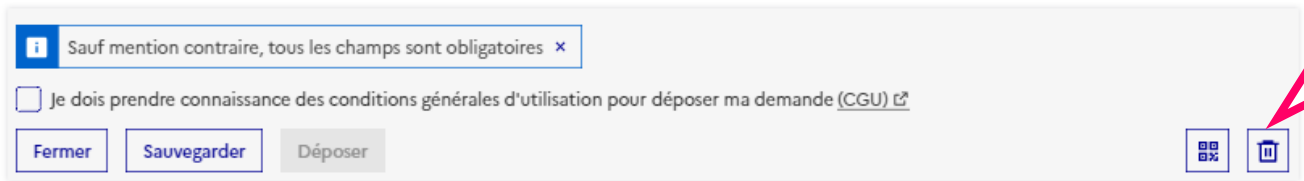
→ Confirmez-vous l'annulation de votre demande ?

Merci de renseigner le motif d'annulation

Non Oui, j'annule ma demande

Une attestation d'annulation vous est adressée par courriel.

- **Vous pouvez annuler votre dossier : celui sera définitivement clôturé, aucun retour ne sera possible.** Cliquer sur bouton en forme de poubelle en bas du formulaire



Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires x

☐ Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande (CGU) [CGU](#)

Fermer Sauvegarder Déposer



Le cas échéant, une confirmation vous sera demandée. Merci de renseigner le motif d'annulation



Fermer x

→ **Confirmez-vous l'annulation de votre demande ?**

Merci de renseigner le motif d'annulation

Non Oui, j'annule ma demande

Une attestation d'annulation vous est adressée par courriel.

#### g. **Accusé de dépôt**

Il s'agit du récapitulatif de votre demande de versement de l'aide avec la liste des pièces que vous avez joint.

Un courriel vous a été transmis avec l'accusé de dépôt en pièce jointe.

Vous pouvez consulter votre demande à tout moment à partir du lien qui se trouve dans le courriel.

## Accusé de dépôt

Vous avez validé votre demande enregistrée sous le n° de dossier 1000041  
dans le cadre du dispositif Influenza 2022-2023 "Œufs" (éleveurs de poules pondeuses)  
Celle-ci a été réceptionnée le 13/05/2025 14:20:02 heure locale (Métropole).

Dossier suivi par : FranceAgriMer / GECRI  
Contact : influenza@franceagrimer.fr

### Vos informations

N° Siret : 13000636400017  
Raison sociale : ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET  
DE LA MER FRANCEAGRIMER  
Adresse : 12 RUE HENRI ROL TANGUY  
Code postal : 93100  
Commune : MONTREUIL  
Nom : AGRIMER  
Prénom : FRANCE  
Téléphone Fixe : 0100000000  
Téléphone Mobile : 0600000000  
Adresse électronique : influenza@franceagrimer.fr

### Contenu de votre dossier de dépôt

Formulaire : Influenza 2022-2023 "Œufs" (éleveurs de poules pondeuses)  
Lien vers le dossier : <https://padcollecte-rec.cloud.franceagrimer.fr/padcollecte-usager/#/details-dossier/1000041/176?codeIdentification=01bee0e3083423eb6f7a33fed062e599>

Ci-dessous, la liste des pièces jointes que vous avez déposées :

| Justificatif demandé                                                                   | Fichier joint                                                                        | Déclaré sans objet | Empreinte numérique <sup>(1)</sup>               |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------------------------------------|
| Relevé d'Identité Bancaire (RIB)                                                       | RIB.pdf                                                                              | -                  | SGxuWvSglPrc72jCB1/AHrMyDqblOgpleHs<br>tlzl70OE= |
| Annexe 1 - Attestation version pdf                                                     | pdf tableur attestation comptable signe PALMI filiere courte sans forfait ITAVI .pdf | -                  | qV0fQCjmJj/sZk4RFzo8smvpwo3hduPOVjR<br>uYU5nryw= |
| Annexe 1 - Attestation version tableur                                                 | tableur attestation comptable fiche calcul IA V211018.ods                            | -                  | BaQeH00A+z4rcj/yg+pqBNRdHk2d7IsCb<br>uacwgGpRoU= |
| Contestation annexe 3                                                                  | DDCSPP declaration recepissé Document7.pdf                                           | -                  | cICKo6kPCKj4Jp4xSm9ijkDB5D7uZlvV3hA<br>+y6hnGCc= |
| Procédure collective                                                                   | procedure collective .pdf                                                            | -                  | 7j0S/fSJDqeYGHUdcD2ICeRZHGM/luqJ8r5S<br>eKgX4W4= |
| Justificatif activité partielle                                                        | activite partielle .pdf                                                              | -                  | gYL4hIsxp8ICvHz7MycmDCmblywKFLqcw<br>giRqEYxEJl= |
| Factures de destruction des œufs                                                       | facture destruction oeuf.pdf                                                         | -                  | N8QvYxd169PU3V9sumlaC4wPNTT6DmU<br>ZgMsSfBiKdgg= |
| Justificatif du Prix de vente de référence des œufs par le demandeur avant restriction | justif prix de vente .pdf                                                            | -                  | 12VqFAgCHjF5a4/wz55hP7OIDsmNKZaD1<br>57tzi+teJl= |

| Justificatif demandé                               | Fichier joint             | Déclaré sans objet | Empreinte numérique <sup>(1)</sup>           |
|----------------------------------------------------|---------------------------|--------------------|----------------------------------------------|
| Justificatif du Prix de vente effectif des œufs    | justif prix de vente .pdf | -                  | 12VqFAGCHjF5a4/wz55hP7OIDsmNKZaD157tzi+teJl= |
| Autres documents                                   | -                         | Oui                | -                                            |
| Preuve de la localisation des unités de production | -                         | Oui                | -                                            |

Outils Pièce jointe

Demande d'aide Influenza 2022-2023 "Œufs" (éleveurs de poules pondeuses) – Dépôt Dossier 1000041 - Message (HTML)

Fichier
Message
Pièces jointes
Dites-nous ce que vous voulez faire..

mar. 13/05/2025 14:20  
no-reply@pad-franceagrimer.fr  
Demande d'aide Influenza 2022-2023 "Œufs" (éleveurs de poules pondeuses) – Dépôt Dossier 1000041

À influenza

AccuseDepot\_1000041.pdf  
112 KB

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande d'aide déposée le 13/05/2025 à 14:20:02 concernant l'aide Influenza 2022-2023 "Œufs" (éleveurs de poules pondeuses).

Veuillez noter que vous pourrez consulter votre dossier à tout moment en cliquant sur le lien suivant : <https://padcollecte-rec.cloud.franceagrimer.fr/padcollecte-usager/#/details-dossier/1000041/176?codeIdentification=01bee0e3083423eb6f7a33fed062e599>.

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer



**Ce courriel doit impérativement être conservé. Il constitue la preuve de dépôt justifiant que votre demande a été réceptionnée par FranceAgriMer.**

**Si vous ne l'avez pas reçu, c'est que votre demande n'est pas valide !**

Votre demande est terminée, vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

### III. Instruction de votre dossier

Votre dossier sera instruit par les services déconcentrés du Ministère en charge de l'Agriculture : votre Direction départementale des territoires et de la mer DDT/M (service instructeur) du département du siège du demandeur.

Les services instructeurs et FranceAgriMer réalisent un contrôle administratif des demandes déposées et se réservent le droit de demander toutes les pièces complémentaires qu'ils jugent utiles au contrôle.

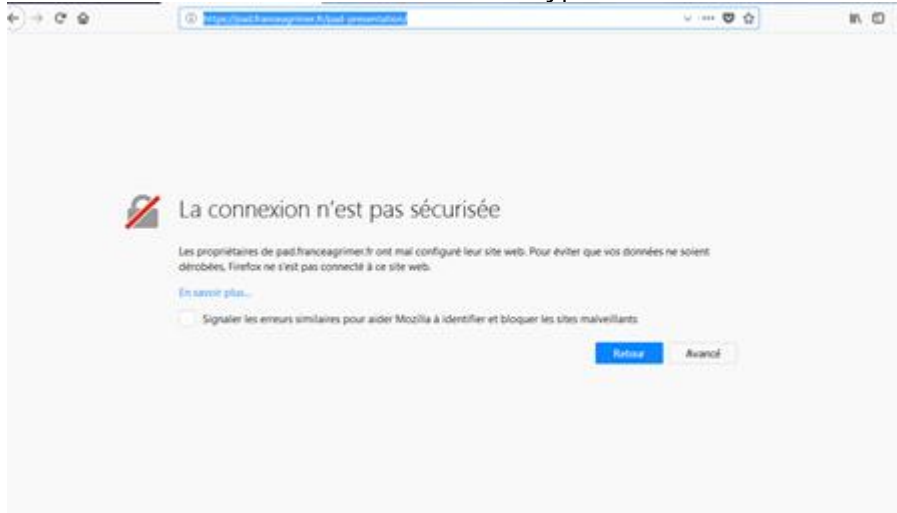
FranceAgriMer, votre DDT/M sont susceptibles d'effectuer le contrôle de certains critères directement auprès d'autres administrations ou organismes privés.

En cas de non-respect des critères prévus par la présente décision, la demande est rejetée par une décision de rejet motivée.

## IV. Foire aux questions PAD téléservice

### 1- J'ai un message d'erreur quand je me connecte au site/je n'arrive pas à y accéder.

- Vérifiez l'adresse utilisée
- Mettez à jour votre navigateur internet (Internet Explorer, Firefox/Mozilla, Chrome, etc.)
- Si vous avez une alerte de sécurité de ce type :



- ➔ Vous pouvez poursuivre sur les sites de FranceAgriMer sans crainte : notre certificat a bien été délivré par une autorité de certification officielle et n'a toujours pas officiellement expiré. Cependant, Google et Mozilla ont préféré agréer une nouvelle autorité. Aussi, FranceAgriMer est actuellement en train de déployer son nouveau certificat sur ses sites.
- ➔ Dans cette attente, cliquez sur « avancé » et acceptez FranceAgriMer comme site de confiance.

### 2- Mon numéro SIRET n'est pas reconnu

Le message « Le numéro SIRET renseigné est invalide » apparaît à la saisie

Vérifier la saisie des numéros, notamment le nombre de zéro et les deux derniers chiffres.  
Votre SIRET doit impérativement être enregistré et actif dans le répertoire SIRENE.

Si votre SIRET est fermé ou si vous n'avez pas de SIRET vous ne pouvez pas déposer une demande d'aide.

Si vous avez demandé l'exclusion de la liste de diffusion commerciale, voici la procédure à suivre pour accéder à l'aide :

*La demande doit être effectuée via le formulaire électronique accessible sur le site [insee.fr](https://statut-diffusion-sirene.insee.fr) à l'adresse suivante : <https://statut-diffusion-sirene.insee.fr>. Pour utiliser le formulaire électronique, vous devez vous authentifier via France Connect, à partir d'un de vos comptes existants parmi les suivants : « Impots.gouv.fr », « Ameli.fr », « IDN La Poste », « Mobile Connect et Moi » ou « MSA ». Puis vous accédez à la page de changement de votre statut de diffusion publique, vous devez indiquer votre numéro siren (9 chiffres) et votre date de naissance. Cette procédure électronique permet une mise à jour effective du répertoire Sirene sous 2 jours ouvrés.*

*Vous pourrez le constater en consultant le répertoire Sirene, via le service proposé par l'Insee sur le site internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr), dans la rubrique "Obtenir un avis de situation" au répertoire SIRENE.*

### 3- La raison sociale et/ou l'adresse qui s'affichent ne sont pas bonne.

-Vérifiez que le SIRET saisi est bien le vôtre que le code NIC (les 2 derniers chiffres) est bien le bon.

-Vérifiez éventuellement votre SIRET en saisissant votre SIREN (9 chiffres) sur le répertoire SIRENE de l'INSEE <http://avis-situation-sirene.insee.fr/> ou sur le site de <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/>

-Si vous avez bien saisi votre SIRET mais que l'adresse ou la raison sociale n'est pas bonne, il vous appartient faire mettre à jour ces éléments auprès de l'INSEE. Aucune modification n'est possible sur le site de FranceAgriMer. Vous pouvez néanmoins déposer une demande.

#### **4- Je ne connais pas mon SIRET.**

Il vous appartient d'être en possession de ces informations obligatoires.

Vous pouvez éventuellement consulter le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/> pour chercher votre SIRET

#### **5- Je n'ai pas reçu le courriel d'initiation de la démarche**

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boîte de réception électronique. Sinon recommencez la démarche et vérifiez bien la saisie de votre adresse électronique. En effet, une erreur de saisie est souvent à l'origine de la non-réception du courriel

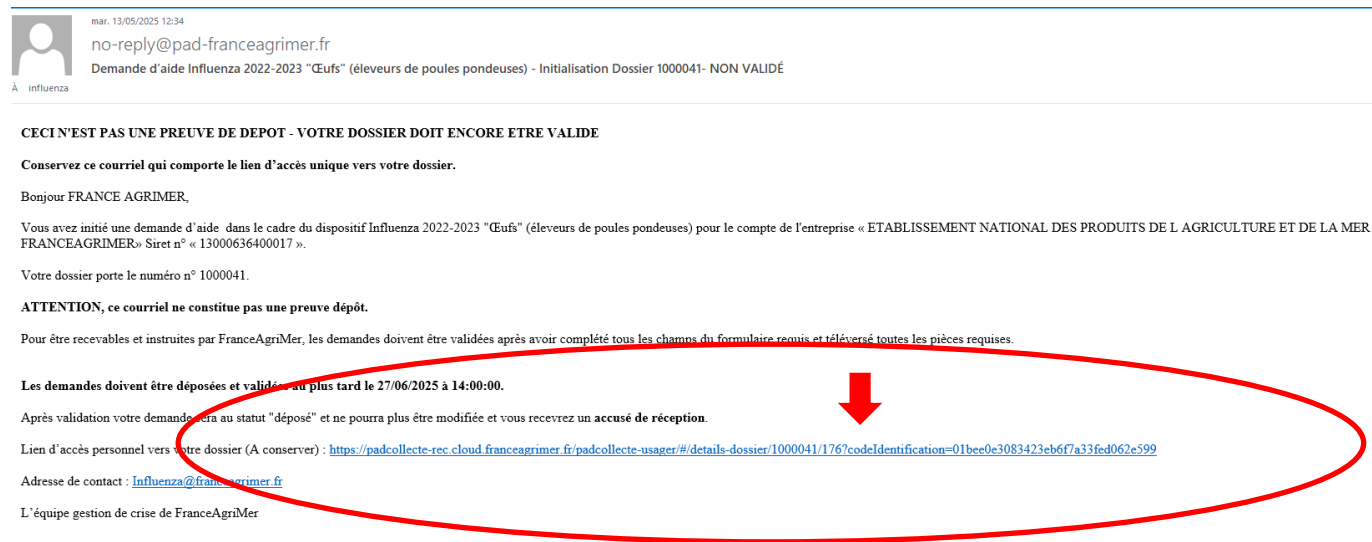
Vérifiez notamment :

- les séparateurs qui peuvent être confondus : . ou - ou \_
- la présence de chiffres dans l'adresse
- l'extension .com ou .fr ou autre

Si vous recommencez la démarche, la première demande ne sera pas prise en compte. CF Q11/12

#### **6- Je n'arrive pas à accéder au formulaire en cliquant sur le lien**

Cliquez sur le lien dans le courriel. Essayez de changer de navigateur.



Cliquez ensuite sur le bouton ACCEDER AU FORMULAIRE

#### **7- Je n'ai pas reçu le courriel avec l'attestation de dépôt**

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boîte de réception électronique. Vérifiez à partir du lien se trouvant dans le courriel transmis lors de l'initialisation de la démarche que votre demande est bien validée et pas seulement enregistrée. Sinon, cf. point précédent.

### 8- Je ne suis pas sûr d'avoir validé ma demande

Vérifiez à partir du lien se trouvant dans le courriel transmis lors de l'initialisation de la démarche que votre demande est bien validée et pas seulement enregistrée.

### 9- Je n'arrive pas à enregistrer le formulaire

Sur le formulaire, vérifiez que tous les champs marqués d'une étoile rouge sont bien renseignés, que les cases à cocher sont cochées et qu'il n'y a pas de message d'alerte (rouge) vous informant de votre inéligibilité.

### 10- Je n'arrive pas à valider ma demande

- Vérifiez que les pièces obligatoires sont bien téléchargées (pièces téléchargées ou case cochée).

D'autres pièces ne sont pas obligatoires pour l'enregistrement mais peuvent être nécessaires à l'éligibilité de votre dossier :

- ➔ Si vous n'êtes pas concerné par ces deux documents, cochez la case « déclarer sans objet » pour pouvoir valider.

- Vérifiez que vous avez bien coché la case des CGU :



☒ Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande (CGU) [CGU](#)

[Fermer](#)

### 11- Puis je déposer plusieurs demandes ?

Non, une seule demande validée est prise en compte. Si vous souhaitez corriger votre demande cf Q12.

### 12- Ma demande est validée mais je me suis trompé et je souhaite la corriger

Il n'est pas possible de corriger la demande validée, demandez à FranceAgriMer ([influenza@franceagrimer.fr](mailto:influenza@franceagrimer.fr)) de vous RETOURNER le dossier pour correction AVANT la date limite de dépôt.

### 13- Je n'ai pas validé ma demande

Votre demande ne sera pas prise en compte. Il est impératif de valider une demande au plus tard à la date indiquée dans la décision.

Cf. Q7 8, 9, 10

### 14- Contact support aide à la saisie.

Si vous ne trouvez pas les réponses à vos questions dans cette procédure et sur le site de FranceAgriMer vous pouvez contacter FranceAgriMer par courriel en décrivant précisément votre problème ou le blocage rencontré afin qu'une solution précise vous soit apportée.

[influenza@franceagrimer.fr](mailto:influenza@franceagrimer.fr)

### 15- Je souhaite vérifier que vous avez bien reçu ma demande et mes documents.

Un accusé de dépôt est envoyé sur votre adresse mail. Aucune autre confirmation ne sera faite. Si vous n'avez pas reçu cet accusé, voir Q7.

## V. Contact

FranceAgriMer : [influenza@franceagrimer.fr](mailto:influenza@franceagrimer.fr)

Consultez la FAQ en ligne sur le site de FranceAgriMer